



## DELIBERATION

### Conseil d'Administration

### Centre Communal Action Sociale de CORNAS

Séance du 30/09/2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 13
Présents : 12
Nombre de suffrages : 12
<u>Date de convocation</u> 23/09/2024
<u>Date d'affichage</u> 23/09/2024
<u>VOTE :</u> Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.

**Etaient présents :**

Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, M. LAFUMAT René, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine

**Procuration(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

M. THEBAULT Pierre

**Numéro interne de l'acte : 2024-13**

**Objet : ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'un don de 500€ a été effectué au profit du CCAS.

Il s'agit du dédommagement versé par les gens du voyage lors de leur installation par effraction sur le stade communal.

Elle propose d'accepter cette somme.

Le Conseil d'administration,  
Madame la vice-Présidente entendue,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1 :** d'accepter le don de 500€.

**Article 2 :** d'inscrire ces crédits au budget.

Fait à CORNAS  
Le Président, M. LAFAGE Stéphane

